



ON NE (LA) FERMERA PAS !

UN PRÉAVIS DE GRÈVE RECONDUCTIBLE EN REGION AUVERGNE-RHÔNE ALPES A ÉTÉ DÉPOSÉ POUR LE 8 FÉVRIER 2016 PAR NOS ORGANISATIONS SYNDICALES CGT, SNU-FSU ET SUD EMPLOI.

Le déploiement de l'accueil dit "rénové" débute le 8.02 dans plusieurs régions.

C'est le premier jour choisi par la Direction régionale Rhône alpes pour déployer un nouveau dispositif appelé « Accès direct à son conseiller » qui repose sur **la fermeture des agences tous les après-midi** à l'ensemble des demandeurs d'emploi hormis ceux qui sont convoqués. Alors que la priorité de l'établissement devrait être le renfort massif des effectifs pour assurer un service de qualité aux usagers, la Direction met sciemment en danger le Service public de l'Emploi !

Des intersyndicales se sont formées dans plusieurs régions ; Languedoc Roussillon, Bretagne, IDF (appel de La CGT, SUD, FO, le SNU), et appellent à la grève le jour de la mise en place de ce chantier.

Le déploiement de la fermeture des sites dans les régions tests provoque déjà une déstabilisation complète de l'organisation du travail. Beaucoup d'agences officiellement fermées reçoivent en fait tous les demandeurs, **l'agressivité et les tensions montent**, et les sollicitations par téléphone, par mails, les dossiers à traiter en attente explosent. Pour ces derniers la **masse de traitement a déjà été multipliée par dix !**

Il y a donc bien le feu à la maison !

Nous avons fait tout **notre possible au sein des instances représentatives du personnel** (CE, CCE, CHSCT) afin de contrer ce projet de fermeture des sites et les autres dispositifs tout aussi destructeurs pour le Service public de l'emploi (Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi).

**Mais l'action au sein des instances ne suffit pas
Nous devons nous faire entendre directement**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 8 FÉVRIER
EN AUVERGNE RHÔNE ALPES**

**Pour signifier à la Direction notre refus
de la fermeture du Service public de l'Emploi**

Numérisation intégrale de nos activités

Pour nos organisations syndicales, cette fermeture des sites doit être analysée en articulation avec les autres dispositifs du **Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi (NPDE)**, de l'automatisation de l'indemnisation, de l'instauration de mail.net et du 100 % Web. Ensemble, ils forment un système cohérent **dont l'objectif est de vider les agences de leurs usagers**. Le but de cette vaste restructuration est d'imposer aux usagers **l'utilisation systématique des canaux numériques**. Les traitements des sollicitations par mail (dispositif mail.net), des attentes (listings de tâches à effectuer dans des délais contraints), des alertes prévues dans **NPDE** vont mobiliser l'essentiel de notre temps de travail.

Détricotage du maillage territorial

La Direction vend ces dispositifs en annonçant davantage de rendez-vous physiques et une autonomie des agents. Elle promet un confort de travail qui résulterait de la mise à distance du public. **Mais les après-midi vont surtout être utilisés pour traiter les sollicitations numériques** appelés « tickets ». Ce travail pouvant être réalisé n'importe où, sur des lieux éloignés des usagers (directions régionales ou plateformes nationales), **l'étape suivante, inéluctable selon nous, est la disparition définitive de sites**, prioritairement dans les espaces ruraux. Les Maisons de Service au Public (MSP) regroupant des services comme la CAF, la CPAM, les Finances publiques et Pôle emploi justifieront l'existence d'une proximité de façade en zone non urbaine.

Dégradation de nos conditions de travail

La Direction générale repositionne déjà les Directions de proximité des agences Pôle emploi qui devront dorénavant contrôler en temps réel notre activité « digitale » en termes de « tickets » traités. **Le contenu de nos entretiens avec les usagers sera dorénavant mécanisé par des scripts et contrôlé**. La supervision et le contrôle deviennent l'axe principal de l'activité managériale locale. C'est le but de la mise en place de nouveaux portefeuilles de suivi de demandeurs d'emploi sur l'activité indemnisation.

Cette pression constante et grandissante va fortement dégrader nos conditions de travail. **Nos qualifications professionnelles (placement, orientation, formation, service entreprise, indemnisation...) vont être définitivement détruites**. Le conseil et l'accompagnement ne peuvent survivre dans une activité bientôt exclusivement à distance. Nos missions ne subsisteront que dans des activités de niche que Pôle emploi contractualise en concurrence avec le secteur privé : jeunes, seniors, publics éloignés de l'emploi, etc. Ce modèle de destruction des métiers s'applique de même aux services en direction des entreprises en déposant les conseillers de leur qualification et de leur pouvoir de négociation du contenu des offres d'emploi diffusées et traitées par Pôle emploi.

Dévolement de nos missions de Service public

La Direction répond ainsi directement aux injonctions de la Commission européenne qui exige le **cantonement des Services publics de l'Emploi à des services de 1^{er} niveau**, c'est-à-dire informatifs, et aux fonctions régaliennes : suivi, contrôle, entretien de situation. C'est désormais au secteur privé d'exercer l'expertise : c'est le signal lancé par la nouvelle prestation « activ'emploi » en auto-prescription par les demandeurs d'emploi sans le conseil et la validation d'un agent. L'automatisation du traitement des Demandes d'Allocations va achever la mission indemnisation et permettre son externalisation sur le modèle des intermittents du spectacle. **L'utilisateur, mis à distance des agences**, hormis les temps réduits où il pourra être reçu sur rendez-vous, est abandonné à son sort. Il **formatera rapidement sa relation avec le conseiller par le seul mode électronique** sur un rapport purement administratif et informatif, le seul possible à distance.

